

DUPUIS, J.-Hervé



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT  
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.



Archives de la Ville de Montréal

## JOSEPH-HERVE DUPUIS

C'est le 10 janvier 1889, à Saint-Jacques-de-l'Assomption, comté de Montcalm, Qué., que naquit M. Joseph-Hervé Dupuis, ingénieur civil et constructeur, du mariage de Abraham Dupuis, cultivateur, et de Georgiana Dugas, fille de Aimé Dugas.

Après ses primaires à l'Académie du village Saint-Jacques, il fit ses études classiques au collège de l'Assomption, puis il étudia le génie-civil à l'École polytechnique de Montréal.

Admis à la pratique de sa profession en 1915, il fut pendant trois ans assistant-ingénieur en charge des travaux de la Southern Canada Power Co. Ltd., et il est présentement secrétaire-gérant de la compagnie J.-A.-A. Leclair, Dupuis, Limitée, ingénieurs constructeurs.

En sa qualité de libéral, il s'est intéressé aux différentes campagnes politiques fédérales et provinciales.

Il est aussi intéressé dans la Banque Provinciale du Canada. Parmi les principaux travaux exécutés par lui et sous sa direction, il importe de signaler: le Collège de Beauharnois; le Juniorat des RR. PP. Jésuites, plusieurs maisons de rapport pour le compte de MM. Fortier et Monette.

Ses récréations favorites sont la pêche et le tennis.

En septembre 1915, il épousait Mademoiselle Adrienne Laberge, fille de M. Adélard Laberge, et cinq enfants sont nés de ce mariage: Jean-Paul, Gaston, Jacqueline, Madeleine et Pierrette.

Le secrétaire-gérant de la Compagnie J.-A.-A. Leclair, Limitée, est un libéral en politique.

Résidence: 291 rue des Erables.



J.-H. DUPUIS  
Conseiller municipal de Montréal, 1940

J.-H. DUPUIS

choisi par la LIGUE DES PROPRIETAIRES DE MONTREAL pour remplir  
les fonctions de Conseiller municipal de Montréal à la suite  
des élections municipales du 9 décembre 1940

**J.-H. Dupuis**

Né en 1889 à S.-Jacques-de-Montcalm, Etudes primaires à l'école S.-Jacques de Montréal, Etudes classiques à l'Assomption, puis à Polytechnique où il fut diplômé ingénieur civil en 1915. Pendant quelques années travailla pour le compte de certaines firmes, puis finalement s'associa à la firme J.-A.-A. Leclair-Dupuis Limitée dont il est le vice-président. Membre du conseil administratif de la Ligue des Propriétaires.

*Property Owners*



(Dumas Photo)  
J. H. DUPUIS

Copy  
Dupuis

Gazette

# Cs Name Hayes, Dupuis To Executive

NOV 20 1957

## Fournier To Ask City Lawyers To Bar CAL Anti-Croteau Move

By MYRA NEGRU

Coun. Murray W. Hayes of the Canadian Manufacturers Association and Coun. J. H. Dupuis of the Montreal Property Owners League yesterday became assured of posts on the incoming civic executive committee as representatives of "C" category of city council.

Their selection at a City Hall caucus is to be confirmed tomorrow at the special meeting of council to name the policy-making committee for the ensuing three years.

Meanwhile, Mayor Fournier is scheduled to confer this morning with heads of the municipal law department in wake of decision by the caretaker executive committee interpreted as a move to keep Lucien Croteau, president of the Greater Montreal Rally, off the new one to be chosen tomorrow.

With a bare quorum of four members attending, the outgoing administration instructed the law department to take injunction or any appropriate proceedings without delay with a view to blocking council action to fill two vacancies in its ranks before the next executive committee is designated, and to request the services of Honore Parent, QC, as counsel.

The four committeemen were Pierre DeMarais, chairman, C. Hugh Hanson, vice-chairman, Bernard Sarrazin, QC, and Edmond Hamelin.

They held that the agenda items calling for the filling of the council seats were not incontestably and strictly in conformity with the provisions of the city charter, and that possible future contestation of council's decisions as to these mat-

ters should be avoided. However, as Albert Perthuis, QC, chief city attorney, was ill and Dawson A. McDonald, QC, deputy chief city attorney, was in Ottawa yesterday, no move was made by the department pending the latter's return to Montreal today.

Agenda for the council meeting, which was convened jointly



MURRAY HAYES

by the mayor and City Clerk C. E. Longpre, was drawn up by Senator Fournier.

He said, in commenting on the committee's resolution that he was asking himself how the city law department could be asked to take an action against the city.

Mayor Fournier, who was elected on the GMR ticket, said he was convinced in his understanding of the law and in his conscience that he was acting correctly in placing on the agenda the filling of the two council vacancies.

"I will carry on with that decision unless an order of the court to the contrary is served upon me," he added.

"I consider it proper that the council ranks be complete for the choosing of the executive committee, and it is up to them to choose the best man for the posts. I shall not interfere in their choice."

Mayor Fournier said he would consult the law department heads, but, as he was unable to do so yesterday, he planned to talk with them this morning.

Mr. Croteau, himself a member of the outgoing administration but who was defeated in his bid for re-election to the council in the Oct. 28 balloting; is presumed to be a candidate for the "B" category seat vacated by Valere Vachon, who confessed judgment when his election was contested.

The vacancy is to be filled by vote of the remaining 22 members of the 23-member "B" category, and Mr. Croteau is given a strong chance of being named to the executive committee and possibly its chairmanship if elected to the council.

Coun. Marcel Lafaille, who was leader of the preceding council and who was also elected under the GMR banner, is being mentioned as well as candidate for one of the two executive posts for "B" category.

To succeed, Mr. Croteau, if elected to the council, and Mr. Lafaille would require support from several independent "B" councillors, as the GMR would control only 13 of the 23 seats, while the Civic Action League controls 12.

A GMR caucus is scheduled for today in order to try to reach

agreement on the situation, while the CAL group was slated to meet in caucus last night to determine whom they would support for the "B" category executive seats.

In "C" category, as has been the custom heretofore, yesterday's caucus designated one English-speaking and one French-speaking councillor for the executive committee posts.

In the English bracket, Mr.



J. H. DUPUIS

Hayes defeated C. Hugh Hanson, McGill University nominee on council and vice-chairman of the outgoing executive committee, by a vote of 22 to 5. There was no other candidate.

In the French bracket there were five candidates.

F. J. Bertrand of the Property Owners' League was eliminated on the first ballot; Bernard Sarrazin, QC, of the CMA on the second ballot; Leopold Pigeon of the Quebec Federation of Retail Services on the third ballot.

On the fourth ballot, Mr. Dupuis garnered 13 votes against 12 for Lionel Leroux of the Chambre de Commerce de Montreal, with one councillor abstaining.

The 22 "C" councillors present at the caucus, presided over by Guy Vanier, QC, of the University of Montreal, agreed unanimously to accept the recommendation of the City Improvement League that Hugh Savage, CA, be named to fill the council vacancy created in the category through death of W. H. Outerbridge.

La Presse 21 nov. 1957

# Bureau d'un nouveau membre de l'Exécutif visité par un bandit

## M. J.-H. Dupuis, élu lundi après midi, relate comment, dès hier matin, un vol à main armée a été commis à son établissement.

par Georges-René Côté

"C'est ma femme qui m'a fait beaucoup d'impres- sions fortes en très peu de temps. Je dois vous avouer que je suis beaucoup moins impressionné par le vol à main armée de ce ma- tin que par mon élection d'hier au Comité exécutif de Montréal."

M. Dupuis, ingénieur en cons- truction, dont le bureau est situé rue Jean-Jacques, venait de recevoir la nouvelle de son élection au Comité exécutif de Montréal. Il se contenta alors de faire rem- plir le carré blanc et n'y pensa plus. Mais son gendre, M. Louis Philippe Noël, nous a relaté que les membres de l'établissement ven- nent de son beau-frère, M. Marc Bouché, rue Ontario, ont été fra- gilisés à trois reprises depuis sa nomination "coupée" à la banque.

C'est à l'égard du hold-up de ce matin à son élection d'hier que M. Dupuis, très calme malgré l'attitude menaçante du bandit, a pris un peu plus tôt, a fait état de ses impressions quant à l'appréhension des événements survenus au cours des dernières vingt-quatre heures.

**Conseiller vs quoniam**

Comfortablement installé dans son bureau et entouré de tous les mem- bres de sa famille et de son personnel, M. Dupuis a relaté au repré- sentant de la Presse le déroulement du vol à main armée qui se fit de se produire dans un établis- sement.

"Il était environ 9 h 30 matin et je lisais dans les journaux du matin la nouvelle de mon élection au Comité exécutif. Je suis très heu- reux."

"Soudain, un grand jeune homme s'est présenté au bureau. Il portait des lunettes et un casquette sur la tête droite. Je n'ai pas porté attention, absorbé que j'étais par ma lecture."

Le M. Dupuis relate au com- pte de l'établissement, M. Gaston Bouché, qui enchaine:

"L'homme ne s'est pas dirigé vers le bureau de M. Dupuis, à gauche, mais directement vers la caisse. Il a alors sorti un gros revolver alle- mand et a déclaré que c'était un hold-up et qu'il voulait la caisse."

M. Bouché ajoute: "J'ai eu fort de tout lui donner. Il me mena- çait de son arme. Heureusement, il n'y avait qu'une trentaine de dollars dans la caisse et quelques chèques qui ne pouvaient présenter à la ban- que. Pour environ \$250."

Mme Francine, secrétaire aide-comptable, un peu plus nerveuse que ses collègues, explique en suite que le bandit, voyant M. Dupuis à son bureau, se tourna vers lui et lui demanda son porte-monnaie, dans une voix menaçante.

**Le voleur et sa femme à l'événement**

M. Dupuis fut donc forcé de met- tre fin à la discussion que lui pro- posait le voleur et d'obtempérer à ce qu'il demandait. Il se sentait très impressionné par la person- nalité du nouveau membre de l'exé- cutif de Montréal.

Ensuite, dit M. Dupuis, "le bandit" me dit: "Je n'avais que \$250 dans mon porte-monnaie".

M. Dupuis, tout en ne faisant aucun commentaire sur le contenu de son porte-monnaie, donna à son gendre des indications sur le com- portement du bandit.

"C'était un coup-vent bloussé, très jeune. Il était très grand et très jeune. Il avait l'air jeune, très jeune."

"Il a même perdu son casquette et son revolver. Je l'ai vu courir pour le récupérer. Je pen- sais qu'il était un peu bête."

M. Dupuis a été remis aux po- liciers qui ont fait double sur ce vol à main armée, les sergents- détectives Adrien Cardinal et Mar- cel Boivin. Les conclusions et pro- cédés sont en cours pour les enquêteurs. Ce n'est apparemment pas le pre-

27 nov. 1957

Mel. Datus

# M. J.-H. Dupuis est victime d'un hold-up

## M. J.-H. Dupuis, ingénieur en construction et membre du Comité exécutif de la ville de Montréal, a été victime, hier matin, d'un vol à main armée à son bureau, au 4324, rue Jeanne d'Arc.

Moins de vingt quatre heures au- paravant M. Dupuis avait été nommé membre du Comité exécutif pour la classe "C". Après le hold-up, M. Dupuis a déclaré que le vol à main armée lui avait donné une impression moins forte que celle

de sa nomination à l'Exécutif la veille.

Vers 9 h. 30, hier, le suspect — un jeune homme dans la vingtaine — est entré dans l'établissement alors que M. Dupuis était en train de lire les journaux relatant sa nomination de la veille. L'inconnu portait des lunettes et un cas- quette sur la tête gauche.

**Un gros revolver**

Se dirigeant vers la caisse, il a sorti un gros revolver allemand et a déclaré que c'était un hold-up. Le représentant de la Presse, qui se trouvait à côté de M. Dupuis, a déclaré qu'il n'y avait que quelques dollars dans la caisse et quelques chèques qui ne pouvaient présenter à la banque.

M. Dupuis a déclaré qu'il n'a rien donné au voleur et qu'il a été remis aux policiers.

M. Dupuis a déclaré qu'il n'a rien donné au voleur et qu'il a été remis aux policiers.

La Presse. Le bandit a fui par cette porte 27 Nov. 1957



M. J.-H. Dupuis, nouveau membre du Comité exécutif, indique ici aux sergents-détectives Adrien Cardinal et Marcel Boivin, de l'escouade municipale des hold-up, comment s'est ensui le bandit qui a visité son bureau, hier avant midi. Le vol a été peu considérable. (photo René Benard, LA PRESSE)

Dupuis  
Dupuis

**L'octroi du contrat à  
la Cie J. H. Dupuis  
est retardé**

Après un court débat autour de l'octroi d'un contrat à la firme J. H. Dupuis Ltée pour la construction d'un centre récréatif au parc de Côte Saint-Paul au coût de \$1,200,000., le Conseil a retourné le rapport au comité exécutif sur une motion à cet effet présentée par M. Jos-Marie Savignac, président du comité exécutif, secondée par le commissaire Alfred Gagliardi.

Le Conseiller W. E. Lauriault a déclaré qu'il hésitait à voter l'octroi de ce contrat à des entrepreneurs dont le nom de la compagnie est celui d'un membre de l'administration. Il a rappelé une cause célèbre d'il y a vingt ans (Angrignon vs Bonnier) où un conseiller a dû aller jusqu'à la Cour suprême pour ne pas être disqualifié parce que la Cité avait loué la maison de sa fille pour en faire un poste de police.

M. Lauriault a suggéré que l'on retarde l'adoption de ce rapport de 15 jours afin de permettre à l'administration de clarifier la situation de M. J. H. Dupuis, membre de l'exécutif à l'endroit de la compagnie qui porte son nom.

M. Dave Rochon s'est déclaré carrément contre l'octroi du contrat à la maison Dupuis qui a été le plus bas soumissionnaire. "Ca fait trop longtemps que je suis ici, dit-il, pour me faire conter des contes. On a une porte de sortie. On se sert de son garçon ou de sa famille. Je persiste à croire que ce n'est pas juste. Que l'on cesse donc de se servir de son influence pour obtenir quelque chose de la Ville. Il n'est pas juste d'accorder un contrat à une compagnie qui porte le même nom qu'un commissaire".

M. Frank Hanley a fait remarquer que la soumission était signée de M. Gaston Dupuis. M. Pierre DesMarais a déclaré qu'il était prêt à prendre la parole du commissaire Dupuis, mais il a ajouté qu'il serait préférable que l'on obtienne tous les avis légaux nécessaires pour dissiper toute confusion avant d'accorder ce contrat.

"Il serait sage, dit-il, de clarifier la situation afin d'éviter au conseiller Dupuis des ennuis.

Le commissaire Dupuis a alors déclaré qu'il n'était plus intéressé ni directement ni indirectement à la compagnie qui porte son nom depuis le 2 avril 1954.

"Je ne suis plus actionnaire de cette compagnie, dit-il, et

j'ai ici des affidavits qui prouvent que je ne suis même plus consulté par les dirigeants actuels de cette compagnie".

M. Savignac a dit que personne ne pouvait douter de l'honnêteté de M. Dupuis, mais il a suggéré, pour plus de sécurité, de retourner le dossier à l'exécutif afin d'y inclure une opinion légale qui dissiperait tout doute. Il a promis que l'octroi de ce contrat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

La séance a été ajournée au moment où l'on discutait d'un amendement aux règlements de zonage dans le quartier Ahuntic, particulièrement en bordure de la rue Duderstadt.

JUN 3 - 1958  
LE DEVOIR

*Brog  
Dupuis*

# Un commissaire peut-il "faire affaire" avec la ville, même indirectement?

Le conseil municipal refuse d'approuver immédiatement un contrat de \$1,290,000 à la firme J.-H. Dupuis Ltée, pour un centre récréatif.

Est-il permis à un membre d'une administration municipale de profiter de son poste pour "faire affaire" directement ou indirectement avec la ville?

Telle est la question que se sont posée les conseillers municipaux, hier après-midi, à l'occasion de l'étude d'une recommandation du comité exécutif d'octroyer à la firme J.-H. Dupuis Ltée, propriété de M. Gaston Dupuis, fils d'un membre de l'exécutif, M. J.-H. Dupuis, le contrat de construction du centre récréatif de la Côte-S.-Paul. La maison Dupuis avait offert la plus basse soumission, soit un prix de \$1,290,000, pour la construction du centre.

Des conseillers ont donné, sans ambages, leur idée sur le sujet, mais le conseil municipal, comme tel, a voulu se renseigner davantage avant d'accorder le contrat. Aussi, la recommandation de l'exécutif lui a-t-elle été retournée "pour plus ample étude". Il se peut qu'elle soit soumise à l'approbation du conseil à une assemblée subséquente.

## M. Lauriault

Le premier conseiller municipal a enlainer le débat sur le sujet a été le conseiller W.-E. Lauriault.

"J'hésite beaucoup à voter pour ce crédit, dit-il. Je me souviens d'une cause célèbre d'il y a 20 ans. Un membre du conseil avait passé un contrat; l'exécutif avait loué la maison de sa fille, et quelqu'un avait contesté la légalité du contrat. La cause était allée jusqu'en Cour supérieure. Le conseiller avait alors gagné, mais cela avait pris cinq ou six ans.

"L'entrepreneur dont il est question aujourd'hui est parent avec un membre de l'administration.

"Pour une fois, je suis d'accord avec le journal "Vrai", qui s'étonne de l'attitude d'un membre de l'administration dans cette affaire.

"Je ne voudrais pas retarder les travaux. Je sais que la firme en question est "numero 1", mais il s'agit d'une question de principe. J'aime mieux attendre encore 15 jours et être rassuré sur toute l'affaire plutôt que de procéder tout de suite."

"Le conseiller "Pit" Lessard admet les arguments de M. Lauriault, mais il souligne: "Nous attendons depuis assez longtemps ce centre,

qu'il ne faudrait pas en remettre la construction indéfiniment."

## M. Rochon ne mâche pas ses mots

Le conseiller Dave Rochon n'a pas, pour sa part, mâché ses mots.

"Je ne crois pas, dit-il, qu'un membre du comité exécutif devrait prendre avantage de son poste et qu'un contrat doive être accordé à une compagnie qui porte son nom.

"Il y a trop longtemps que je suis ici pour me faire raconter des contes. Ce cas n'est pas inédit, mais la charte dit telle chose, et ce sort de son fils ou de sa femme... ce n'est pas juste!

"Que l'on cesse de se servir de son influence pour obtenir quelque chose de la ville.

"Il n'est pas plaisant pour le conseiller de se lever et de parler comme cela. Mais je n'ai pas pu

être embarqué dans une affaire..."

## M. Hanley

Le conseiller Frank Hanley, pour sa part, souligne que M. Gaston Dupuis n'est pas membre de l'administration. "Les soumissions ont été ouvertes par l'exécutif... La soumission est signée Gaston Dupuis et non J.-H. Dupuis.

M. J.-O. Asselin, qui préside, intervient pour souligner qu'il s'agit de la firme J.-H. Dupuis.

Le conseiller Pierre Desmarais rappelle que des opinions légales importantes ont été émises sur le sujet et qu'on ferait bien de les étudier. "Le législateur est allé loin dans ce domaine, et la charte va plus loin que la loi des cités et villes.

"Un conseiller peut subir préjudice de l'octroi de ce contrat, au point de vue pécuniaire, mais aussi au point de vue politique.

"Il n'est pas élu", lance un conseiller.

"Je crois qu'il serait sage de clarifier la situation, de dire M. Desmarais et de retourner le rapport à l'exécutif, pour ne pas exposer le commissaire en question à être disqualifié par n'importe qui et n'importe quand. Il serait bon d'étudier attentivement s'il est permis à un conseiller de faire affaire directement ou indirectement avec la ville."

"J'ai été le premier, de dire M. J.-M. Savignac, président de l'exécutif, à hésiter au sujet de ce contrat. J'ai demandé à M. Dupuis s'il avait encore des intérêts dans cette firme et il m'a déclaré que depuis un an, il a cessé de faire affaire dans cette compagnie. Mais dans le public..."

M. Dupuis, qui n'avait pas pris la parole jusque-là, demande à M. Savignac, qui le lui permet, s'il peut faire une rectification.

"Depuis le 2 avril 1954, dit-il, je ne suis intéressé ni directement ni indirectement à cette firme. On ne se permet même pas de me demander des conseils pour les travaux."

"Personne ne doute de l'honnêteté du collègue Dupuis, de dire M. Savignac, mais nous avons là une question très délicate. Il s'agit d'un contrat de plus d'un million et je crois que nous devons retourner le contrat à l'exécutif."

Ce qui fut fait. M. Savignac approuva la motion, secondée par M. Alfred Gagliardi, qui fut adoptée à l'unanimité par le conseil.

JUN 3 - 1958

LA PRESSE

Bury  
dupuis

## Le Conseil se divise sur l'octroi d'un contrat à la firme J.-H. Dupuis Ltée

Mardi soir, peu avant minuit, le Conseil municipal sur division et après un violent débat, a accordé un contrat de \$1.290.000 à la firme J.H. Dupuis Ltée, qui porte le nom d'un membre du comité exécutif, pour la construction d'un centre récréatif au parc Côte Saint-Paul.

Lors de l'assemblée du 2 juin, le Conseil n'avait pas voulu se prononcer avant d'avoir au dossier les documents attestant que M. J.H. Dupuis, membre de l'administration n'avait plus aucun intérêt dans cette firme.

Lorsque le Conseil a abordé à nouveau cette question, mardi soir, le commissaire Dupuis a déclaré que depuis 1954 il n'a plus aucun intérêt dans la firme qu'il a fondée. "Le dossier comprend, dit-il, une déclaration assermentée à cet effet".

Le conseiller Dave Rochon qui lors de l'assemblée du 2 juin avait été assez violent n'a pas mâché ses mots mardi soir. "La dernière fois que le rapport est venu devant nous, dit-il, je m'y suis opposé. Je constate dans le dossier que l'adresse de la firme J.H. Dupuis Ltée est 4324 rue Jeanne D'Arc. Le commissaire dit qu'il n'est plus membre de cette firme depuis 1954. Lors de la dernière assemblée, M. Dupuis a dit qu'il s'était retiré depuis un an et demi et aujourd'hui il nous dit depuis quatre ans. Ça me paraît curieux..."

"Une autre chose qui me paraît curieux, poursuit M. Rochon, c'est le fait que le 27 novembre 1957 il y a eu un vol chez J.H. Dupuis Ltée. Qui était dans le bureau à ce moment-là? Nul autre que M. J.H. Dupuis membre du comité exécutif. Je le répète, ce n'est qu'un camouflage, cette affaire-là!"

Le commissaire Dupuis a répondu à M. Rochon en affirmant qu'il n'a jamais dit, au cours de la séance du 2 juin, qu'il avait quitté la firme qui porte son nom depuis seulement un an et demi.

"Depuis 1954 je n'ai plus aucun intérêt dans cette firme, dit-il, et je ne sache pas qu'il soit interdit à qui que ce soit de fréquenter un bureau même si il n'y a pas d'intérêt. J'ai assermenté ma déclaration et les avancés de M. Rochon sont absolument faux. Je lui dirai que le bureau de la firme J. H. Dupuis a changé d'adresse et qu'il est maintenant à 3233 rue Viau et qu'il peut y aller tant qu'il voudra..."

M. ROCHON: — "Je demeure convaincu qu'il n'a pas le droit d'accepter des contrats de la Ville. Contrairement à ce qu'il dit sa déclaration n'est pas assermentée. Croyez-vous que si quelque chose cloche dans la réalisation de ce contrat que les employés de la Ville vont être bien empressés de faire des remarques? Voyons donc! On n'a pas le droit de prendre avantage d'un siège que l'on détient à l'exécutif..."

M. DUPUIS: — "M. Rochon n'a pas le droit de dire que je prends avantage pour octroyer un contrat".

### Le gaz naturel

M. Pierre DesMarais, membre de l'exécutif et ancien président signale que la firme J.H. Dupuis a déjà obtenu des contrats de la Ville jusqu'à date, dit-il, il n'y a jamais eu d'intervention. Il y a eu des soumissions publiques de demandes et la firme J.H. Dupuis a été le plus bas soumissionnaire. Cependant, poursuit M. DesMarais, malgré les affirmations au dossier je crains qu'en octroyant ce contrat nous ne nous trouvions dans une situation similaire à celle décrite dans *Le Devoir* au sujet du gaz naturel. Il est notoire que des parents du conseiller Dupuis sont intéressés dans cette firme. Supposons qu'une difficulté survienne entre l'entrepreneur et nos services, le conseiller Dupuis qui a certainement conservé des sentiments envers ses enfants aurait à choisir entre ses sentiments familiaux et les intérêts de la Cité. Il serait donc placé dans une situation très difficile.

"Tout en reconnaissant à la maison Dupuis beaucoup de mérites tant alors qu'elle était dirigée par M. Dupuis lui-même que depuis qu'elle est dirigée par d'autres, je me vois forcé de voter contre l'octroi de ce contrat" dit M. DesMarais en terminant.

Même après que M. Dupuis eut affirmé qu'il n'avait plus d'intérêt dans la firme qu'il a fondée depuis 1954, les conseillers P.J.A. Bertrand et Marcel Lafaille ont soutenu que l'ancienne administration avait accordé un contrat à cette firme alors que M. Dupuis était conseiller.

Le conseiller Saulnier a signalé particulièrement le cas des employés qui hésiteront probablement à faire des rapports contre la firme J.H. Dupuis si ceux-ci s'imposent. "Et si une telle situation se produit, dit-il, d'autres compagnies qui ont de bonnes relations avec des commissaires n'hésiteront probablement pas à soumissionner très bas, confiantes qu'elles n'auraient pas à subir des inspections trop sévères."

Et M. Saulnier ajoute: "Pour être dans l'ambiance, je crois que si nous avons à accorder un contrat à une compagnie portant le nom de Pierre DesMarais Ltée, plusieurs conseillers qui sont favorables à l'octroi de ce contrat seraient définitivement contre dans l'autre cas".

Les conseillers Mondor, Angrignon et Lafaille ont demandé pour leur part que le contrat ne soit pas retardé. "Plusieurs familles de ce district, ont-ils dit, n'ont même pas de bain. Il est donc urgent qu'on leur procure au moins un bain public."

Mise aux voix, le motion a été adoptée par un vote de 40 à 31.

Ont voté pour, les conseillers J.M. Savignac, Hanley, J. O. Asselin, McDougall, Vanier, Lauriat, Lafaille, Lortie, Godin, Murphy, Laverture, Lépine, Marcel Despatas, Goulet, Brisebois, Loïselle, E.T. Asselin, Archambault, Gagliardi, Léopold Pigeon, Emile Pigeon, Bertrand, Hanson, Lessard, Crompt, Aronoff, Roland Savignac, Bonnier, Hayes, Boire, Péloquin, Lecours, Antoine Despatas, Angrignon, Mondor, Langlois, Pugsley, Colette, Brown, Davidson, Cummings, Tait, Shalinsky, Mayrand, Corbell, Fernand Drapeau, Mme Saul Hayes, Savage et Croteau.

Ont voté contre, les conseillers Rochon, Edmond Hamelin, Pierre DesMarais, J.N. Drapeau, Provost, Mayer, Laballe, Tozzi, Clouette, André DesMarais, Angers, Marchand, Saulnier, Sigouin, Mme Letellier de Saint-Just, Leroux, Snyder, Mathieu, Laroche, Desjardins, Lemieux, Roy, Bégin, Bourque, Guillet, Landes, Sauvageau, Boulanger, Lalonde, Bourret et Laporte.

LE DEVOIR

JUL 31 1958

# L'exécutif adopte cinq rapports de M. C.-E. Campeau

par Jacques Delisle

Par un vote de quatre contre trois, le comité exécutif a approuvé hier cinq rapports de l'urbaniste conseil, M. Charles-Edouard Campeau relativement à l'utilisation du Domaine S.-Sulpice.

Un commissaire du Ralliement du Grand Montréal, M. Alfred Gagliardi, a voté contre ces rapports, de même que MM. J.-N. Drapeau et Pierre DesMarais, de la Ligue d'Action Civique.

Ils l'ont fait parce que, selon leurs dires, les rapports ont été soumis à leur approbation en vitesse et sans avoir été approuvés par le directeur du service d'Urbanisme ou par la Commission d'Urbanisme.

On lira dans une colonne voisine, les commentaires de MM. Gagliardi et de M. DesMarais, et ci-après ceux du président du comité exécutif, M. Savignac.

## Les coopératives

En annonçant la décision que le comité exécutif venait de prendre, M. Savignac a rappelé qu'il avait été un de ceux qui, durant la dernière campagne électorale, s'étaient engagés à développer le domaine S.-Sulpice en le mettant à la disposition des coopératives d'habitation.

Il a souligné que, "dans un magnifique plan d'ensemble comportant un centre d'achats, un centre communautaire, des parcs bien aménagés et de larges artères, pourront ainsi s'élever trois paroisses dont les maisons à coût modique seront habitées par des familles à revenus modestes. On calcule que les développements domiciliaires qui seront ainsi rendus possibles avec le concours des coopératives d'habitation pourront accommoder au moins 10,000 personnes."

M. Savignac a ajouté qu'avec Son Honneur M. le maire et un grand nombre de ses collègues du conseil municipal élus au mois d'octobre dernier, il avait "à cœur d'aider les familles ouvrières à revenus modestes à s'établir dans leur propre maison, et qu'il jugeait indispensable d'encourager les coopératives d'habitation pour atteindre cet objectif."

"Le public constatera que nous avons fait diligence, a poursuivi M. Savignac, puisque moins d'un an après l'entrée en fonction de l'administration actuelle, nous avons mis définitivement en branle un projet qu'en divers milieux, on jugeait d'avance voué à l'échec". M. Savignac a aussi souligné que la construction de milliers de maisons au Domaine S.-Sulpice contribuera à alléger le chômage dans notre ville en plus de mettre en valeur un vaste territoire jusqu'ici improductif.

Le maire, M. Fournier, M. Savignac, ainsi que les commissaires Murray Hayes et J.-H. Dupuis, ont

voté en faveur des cinq rapports de M. Campeau.

C'est le 17 juin dernier que l'exécutif avait retenu les services de M. Campeau pour préparer le plan final d'aménagement du domaine.

Voici l'essentiel de ces cinq rapports approuvés par le vote majoritaire de l'exécutif, hier :

## 1er rapport: Plan du Domaine

En approuvant le premier rapport de M. Campeau,

l'exécutif a approuvé l'aménagement suivant du Domaine :

a) la rue Papineau est élargie à 200 pieds, entre le boul. Métropolitain et les voies du Canadien National; b) la rue S.-Hubert, dans les mêmes limites est élargie à 100 pieds; c) la rue Christophe Colomb est ouverte à 125 pieds de largeur en passant derrière le collège Grasset et elle est raccordée au boul. des Ormes; d) la rue Louvain est ouverte à 100 pieds de largeur; e) au centre, un parc, un centre d'achat et un centre communautaire sont aménagés; f) dans le domaine, trois unités résidentielles sont prévues; g) la rue Emile Journault est ouverte à 100 pieds de largeur entre les rues S.-Hubert et la rue Christophe Colomb; h) nouveau traitement du terrain sis à l'est de l'avenue Papineau (rapport subsequent); enfin des maisons d'appartements sont prévues du côté nord du boul. Métropolitain et du côté ouest de la rue Papineau; j) une zone industrielle au sud des voies des chemins de fer nationaux.

2. L'exécutif a chargé le service des Travaux publics de préparer sans délai les plans de subdivision pour cadastrer les rues précitées; de préparer les plans et profils et les plans et spécifications en vue de l'exécution de ces travaux; de préparer le plan d'arpentage du terrain sis à l'est de l'avenue Papineau (rapport subsequent); du terrain requis pour disposer d'une bande de 125 pieds de largeur en bordure du boulevard Métropolitain, et le plan d'arpentage de la zone industrielle projetée entre la voie des Chemins de fer nationaux et la rue Louvain. 3. L'exécutif a enfin chargé le service des Parcs de préparer sans délai le plan d'aménagement du parc central.

## 2e rapport: Miron et Frères

Le 2e rapport de M. Campeau approuvé par la majorité de l'exécutif comporte les décisions suivantes :

1) L'exécutif a décidé de vendre à des conditions à fixer plus tard,

à la firme Miron et Frères, la partie du Domaine S.-Sulpice sise à l'est de l'avenue Papineau, pourvu que cette compagnie s'engage : 1) à développer la première tranche de 190 pieds de largeur en partant du côté est de l'avenue Papineau, pour fins d'industrie légère ou d'habitation à logements multiples. 2) à aménager en dedans d'un an, dans la seconde tranche de 40 pieds de largeur, un talus de 20 pieds de hauteur plante d'arbres; 3) à ne pas utiliser la 3e tranche de 100 pieds de largeur pour en extraire de la pierre.

## 3e rapport: Travaux d'arpentage

En approuvant le 3e rapport Campeau, l'exécutif

1— a donné instruction au service de Travaux publics, de fournir le plan d'arpentage de tout le Domaine S.-Sulpice, avec emprises des voies publiques et limites des propriétés existantes; collèges et autres institutions; ainsi que les niveaux du terrain; de fournir à M. Campeau les plans de subdivisions pour rues et espaces libres, et établir la topographie détaillée du terrain.

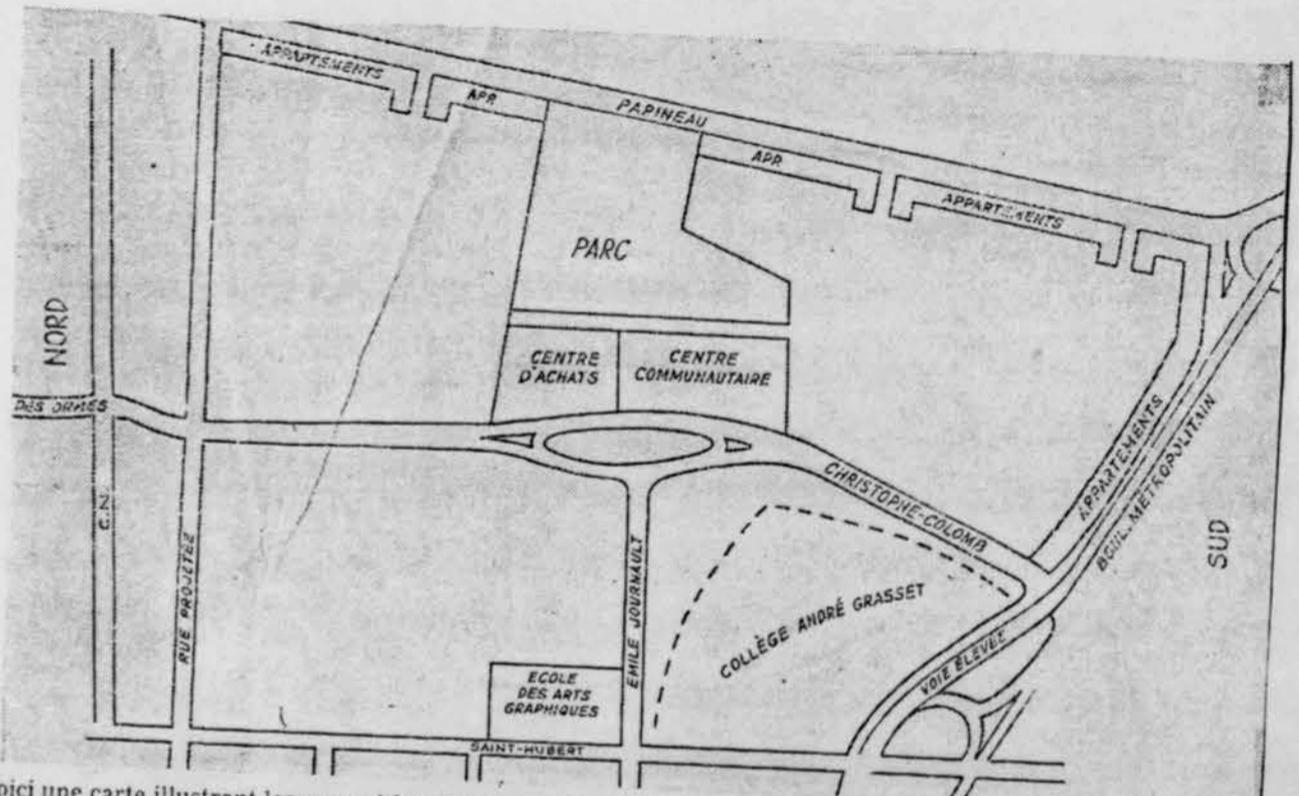
## 4e rapport: le Canadien National

En adoptant ce 4e rapport Campeau, l'exécutif :

1— a décidé de prendre les mesures pour faire approuver le plan de subdivision soumis par les Chemins de fer nationaux pour leur propriété située entre la rue Louvain projetée et leur voie, à l'ouest de la rue Papineau; 2— pour procéder à l'échange de terrains proposé par les chemins de fer nationaux; 3— pour faire ouvrir la rue Louvain dans le plus court délai possible, surtout dans le secteur concernant les chemins de fer nationaux.

## 5e rapport: Collège André Grasset

En adoptant ce 5e rapport Campeau, l'exécutif a décidé de prendre les mesures pour effectuer l'échange de terrains proposé par le Collège Grasset de façon à compléter sans délai l'emprise de l'avenue Christophe-Colomb et de la rue Saint-Hubert.



Voici une carte illustrant les propositions contenues dans les cinq rapports présentés hier au comité exécutif (et adopté sur division) par l'urbaniste conseil, M. Charles-Edouard Campeau, relativement à l'utilisation du domaine S-Sulpice.

LE DEVOIR  
JAN 17 1959

EN COUR DE MAGISTRAT

## On demande que M. Dupuis membre du comité exécutif, soit démis de ses fonctions

Une requête pour l'émission d'un bref de Quo Warranto contre M. J.-H. Dupuis, membre du comité exécutif, a été déposée en Cour de magistrat au nom de M. Robert Parent, mécanicien, électeur-propriétaire de Côte St-Paul.

La requête est rapportable mercredi prochain, le 21, à 10 h. a.m., à la division No. 4 de la Cour du magistrat.

Dans sa requête, M. Parent allègue que M. J.-H. Dupuis, membre du comité exécutif et conseiller municipal détient des intérêts dans la firme J.-H. Dupuis Ltée, laquelle a des contrats avec la ville de Montréal, dont l'un est la construction du Centre récréatif du parc St-Paul au coût de \$1,290,000.

En conséquence, M. Parent demande que M. Dupuis soit démis des fonctions publiques qu'il "occupe illégalement et irrégulièrement".

Me Roger Pigeon agit pour la poursuite dans cette cause.

Hier, M. Dupuis a demandé l'opinion de l'avocat chef de la cité avant de continuer à siéger à l'exécutif. Après avoir reçu l'assurance qu'il pouvait siéger, M. Dupuis a assisté à la séance de l'exécutif.

Une rumeur voulait hier après-midi à l'hôtel de ville que des procédures analogues soient prises contre trois autres membres du Conseil.

## Bref de quo warranto contre un commissaire de la ville de Montréal

Une requête en bref de quo warranto a été signifiée à la ville de Montréal, hier après-midi, réclamant la démission du conseiller municipal J.-H. Dupuis, membre du comité exécutif, parce qu'il occupe ait ces charges "illégalement et irrégulièrement".

Me Roger Pigeon, au nom de M. Robert Parent, mécanicien, électeur-proprétaire de la Côte St-Paul, a enregistré une requête en ce sens devant la Cour de magistrat, au plumeitif 911.

Dans les allégués de la requête, M. Parent prétend que M. Dupuis

détient des intérêts dans la compagnie J.-H. Dupuis Ltee qui a obtenu des contrats de la ville de Montréal. Il prétend que ces contrats passés dans ces conditions sont contraires à la charte de Montréal.

La compagnie J.-H. Dupuis a obtenu en juillet le contrat de construction de \$1,290,000 du Centre récréatif de la Côte St-Paul, au parc des Conseillers. M. Dupuis a affirmé alors n'avoir plus aucun intérêt dans cette compagnie depuis que son fils en est président.

M. J.-H. Dupuis est représentant de la Ligue des propriétaires (classe C) au conseil de Montréal.

La requête est rapportable mercredi prochain, à 10 h. à la division no 4 de la Cour de magistrats.

Hier, avant de siéger à l'exécutif, M. Dupuis a demandé l'avis du chef du contentieux, M. Albert Berthiaume C.R. Ce dernier lui a affirmé qu'il pouvait continuer à siéger en dépit de la requête de bref qui le concerne.

Il y a quelques années, la firme J.-H. Dupuis avait obtenu le contrat de construction d'un poste de pompiers de la métropole.

JAN 17 1959

LA PRESSE

Ding  
Dupuis

LE DEVOIR  
AUG 19 1959

LES AMIS DU REGIME...

## Des contrats à la firme J.-H. Dupuis et à M. Louis Jargaille

Le comité exécutif a adjugé un contrat de \$283,611 à la firme J.H. Dupuis Ltée qui a présenté la soumission la plus basse pour la construction de bâtiments à la cour Dickson.

A la même séance, un contrat a été accordé à la firme Les Sables des Mille-Îles dont le président et gérant général est M. Louis Jargaille.

La compagnie de M. Jargaille n'avait pas la plus basse soumission, mais un rapport du directeur des Achats et Magasins signale que le plus bas soumission-

naire, Oka Sand, propriétaire de Miron Frères n'offrait pas un sable conforme au cahier des charges.

Le sable d'Oka Sand étant "trop fin" il a été décidé d'accorder le contrat à la compagnie de M. Jargaille qui offre le sien à 10 cents la tonne plus \$1.25 la tonne pour le transport. Oka Sand avait soumis à 10 cents la tonne, mais \$1.20 pour le transport. Ce contrat est pour 40,000 tonnes de sable.

Le contrat accordé à la firme J.H. Dupuis est pour la construction d'un poste de contremaître de la Voie Pu-

blique, d'un entrepôt pour les parcs et d'un bâtiment de service pour la division des eaux et assainissements à la Cour Dickson. Ces travaux, avec les dépenses incidentes, coûteront \$420,000.

Plusieurs autres contrats ont été adjugés au cours de la séance d'hier; dont trois pour la pose de conduits souterrains, ainsi répartis: \$165,000 pour le secteur borné par les rues Craig, Notre-Dame, DeLorimier et Amherst; \$102,000 pour l'intersection des boulevards Métropolitain et Acadie; \$266,000 pour la rue Sherbrooke

ouest, entre la voie du Pacifique, les avenues Walkley et Beaconsfield.

Des contrats divers pour la construction de passages et trottoirs ont aussi été adjugés. Ils s'élèvent au total à \$267,811. Le plus important, d'une somme de \$104,445 est pour la construction du passage de la rue St. Patrick de l'avenue Atwater à la rue Conde.

Enfin, un contrat de \$34,475 a été adjugé pour la construction d'un égout dans la rue Moreau de la rue Ste-Catherine à la rue Lafontaine.

Le commissaire J. Hervé Dupuis n'a aucun intérêt dans les affaires de J. H. Dupuis.

Par Hervé LEPINE

La firme J.-H. Dupuis, à qui le comité exécutif de la ville de Montréal accorde parfois des contrats de construction, n'est pas la propriété du commissaire Dupuis depuis plusieurs années et les acquéreurs ont le droit légitime de soumissionner comme les autres et d'être choisis en raison de leurs plus basses soumissions.

Le commissaire J.-Hervé Dupuis, qui est membre du comité exécutif de Montréal depuis la dernière élection municipale, a été délégué au conseil municipal par la Ligue des propriétaires de Montréal. Il fait partie des représentants de la classe "C".

Au tout début de la dernière guerre mondiale, M. J.-Hervé Dupuis, qui est ingénieur professionnel, fondait une entreprise de construction qui prit des proportions de succès inespérées. M. Dupuis réalisa une fortune personnelle assez rondelette pour qu'il puisse en 1954 se retirer des affaires, à cause d'une santé chancelante à cette époque-là. Aujourd'hui la santé du commissaire est bien rétablie parce qu'il a abandonné à temps le sentier épuisant des affaires.

Il a donc vendu tous les intérêts de sa compagnie de construction et n'en garda aucune part. Il n'a donc maintenant rien à voir avec les gens qui ont acheté son entreprise, même s'ils ont jugé de bonne politique de conserver son nom à la compagnie. Il est d'usage de changer le nom d'une affaire qui périclite mais non d'une firme dont le nom est une garantie de succès.

#### POURQUOI CET ACHARNEMENT ?

Aussi le commissaire J.-Hervé Dupuis ne comprend pas pourquoi certains s'acharnent à vouloir faire continuellement un parallèle entre lui et la compagnie chaque fois que cette compagnie obtient un contrat de l'hôtel de ville de Montréal.

Le commissaire Dupuis est surpris du peu de scrupule de ceux qui n'hésitent pas à jeter du discrédit sur une firme de construction en jouant malicieusement sur des noms. M. Dupuis affirme que c'est un procédé malhonnête en vue d'amener le public à croire qu'il existe du scandale dans les actions de l'administration dont ils sont les adversaires acharnés. Il ajoute qu'il serait injuste pour les constructeurs J.H. Dupuis de souffrir dans leurs affaires parce que lui-même aurait été autrefois le propriétaire de cette entreprise.

M. Dupuis soutient que le scandale existerait justement si le

comité exécutif rejetait les soumissions de cette firme, même si elles sont les plus basses, pour la raison invoquée ci-haut.

#### 3 ANS DANS LE TIROIR

M. Dupuis ne faisait ces quelques réflexions à l'occasion d'un projet de parc-école à St-Simon



M. J. HERVE DUPUIS

apôtre. Il y a trois ans, la Commission des écoles catholiques de Montréal achetait un terrain à cet effet de la ville de Montréal au prix de 35 cents le pied carré. La Commission fit parvenir à la ville un chèque de quelque 20,000 couvrant environ les deux-tiers du prix total. C'était sous l'administration Drapeau-Desmarais. Mais le chèque est demeuré dans les tiroirs de la ville sans avoir été encaissé.

Cette année, la Commission est revenue à la charge pour compléter la transaction et pouvoit aller de l'avant dans son projet. Elle s'adressa à la ville, qui n'y comprit rien d'abord et jusqu'à ce que le fameux chèque soit enfin retrouvé.

#### LA VALEUR A MONTE

Mais en trois ans, la valeur du terrain en question avait augmenté à 75 cents le pied carré. Aussi certains membres de l'opposition municipale auraient voulu que la

## Les absences au comité exécutif

La semaine dernière, M. Savignac fustigeait M. Desmarais qui, volontairement, ne se présentait pas aux séances régulières du comité exécutif et de ce fait empêchait le comité de siéger faute de quorum. M. Savignac donne maintenant des chiffres sur l'assiduité de chacun des commissaires et du maire, les voici.

Depuis le 1er juillet 1958 jusqu'au 31 juillet 1959, le comité exécutif de Montréal a tenu 270 séances. Voici le nombre des absences de chaque membre: M. J.-M. Savignac, président, 8; M. J.-H. Dupuis, 21; M. A. Gagliardi, 28; le maire S. Fournier, 38; M. M. W. Hayes, 54; M. J.-N. DRAPEAU, 113; M. P. DesMARAIS, 99.

ville détruit le chèque de trois ans pour le faire remplacer par un autre où le pied carré serait vendu à raison de 75c. L'administration s'est refusée à cette manœuvre qu'elle qualifia d'injuste. Elle soutint que ce n'est pas parce qu'un chèque a trainé dans les tiroirs pendant trois ans qu'il devient un bris de contrat légitime.

M. J.-Hervé Dupuis soutient qu'il y avait certainement eu négligence de l'ancienne administration dans cette affaire et que cela avait dû occasionner des désordres dans les livres de comptabilité et de la C.E.C.M. et de la ville.

#### SABLE TROP FIN

Le président du comité exécutif, M. J.-M. Savignac, à son tour s'élève contre les manufacturiers de scandales qui servent les fins de la petite politique d'une "opposition dépitée". Il disait cela à propos des critiques qui ont été faites sur l'octroi d'un contrat à Louis Jargaille pour l'achat du sable qui sert à protéger les piétons contre les trottoirs glissants.

M. Savignac affirme que la compagnie de M. Jargaille n'est ni une amie, ni une ennemie de son administration, c'est tout simplement une firme qui a soumissionné, comme s'était son droit, pour fournir le sable en question. M. Jargaille a d'ailleurs fourni du sable à Montréal, de l'hiver 1951-52 jusqu'à la fin de l'hiver 1955, donc même sous l'administration Drapeau-Desmarais.

Depuis, les contrats ont changé de main chaque hiver en raison des plus basses soumissions. Pour l'hiver prochain, le contrat est revenu à M. Jargaille à cause de la bonne qualité de son sable.

#### DU SABLE, NON DE LA BOUE

Autrefois, la compagnie Oka Sand avait fourni du sable à la ville, mais ce sable avait donné de mauvais résultats parce qu'il était trop fin et qu'il se transformait en boue sur les trottoirs et ne donnait aucune protection aux

piétons en plus de salir les maisons. C'est pour cette même raison que cette année, le comité exécutif a rejeté la soumission de la compagnie Oka Sand, propriété de Miran Frères.

Le directeur du service des achats et magasins, M. Gérard Hébert, lorsqu'il s'agit d'acheter du sable, demande à tous les soumissionnaires de lui faire parvenir un échantillon de leur sable. Ces échantillons sont ensuite remis aux chimistes de la ville sans les noms des soumissionnaires.

C'est ce rapport des chimistes, que le directeur des achats remet au comité exécutif qui contribue le plus à l'octroi du contrat pour l'achat du sable. "S'il y a favoritisme scandaleux, de dire M. Savignac, ce n'est pas au palier du comité exécutif".

LA PATRIE

AUG 23 1959



J.-HERVÉ DUPUIS

*Ingénieur*

Né le 10 janvier 1889 à Saint-Jacques l'Achigan, comté de Montcalm, Qué., J.-Hervé Dupuis est le fils d'Abraham Dupuis, cultivateur, et de Georgiana Dugas, fille d'Aimé Dugas.

Il fit ses études à l'École Modèle de Saint-Jacques, chez les Frères de Saint-Gabriel, au Collège de l'Assomption et à l'École Polytechnique de Montréal.

Il débuta dans l'exercice de sa profession à l'emploi de la Shawinigan Engineering, puis travailla pour la Southern Canada Power. En 1923, il fonda la maison J.-A.-A. Leclair, Dupuis, Ltée, entrepreneurs généraux, où il occupa le poste de vice-président et de gérant général durant tout le temps de son existence. Vers 1937, il fonda la maison J.-H. Dupuis, Ltée, entrepreneurs généraux dont il fut le président jusqu'en 1954 alors qu'il se retira des affaires.

Monsieur Dupuis est membre du Conseil municipal de Montréal depuis 1940 en qualité de conseiller de la classe « C », représentant la Ligue des Propriétaires de Montréal. Il est membre du Comité exécutif de la Cité de Montréal depuis le 27 novembre 1957. M. Dupuis est également président du Comité consultatif du service d'urbanisme de la Cité de Montréal.

Président du Conseil d'administration de la Ligue des Propriétaires de Montréal ; membre honoraire des Amis de Saint-Benoît-du-Lac ; membre du Club Canadien ; du Marlborough Golf Club ; ancien président de l'Union des Ligues des Propriétaires de la Province de Québec ; ancien marguillier de St-Albert-le-Grand et de St-Eusèbe ; président des syndics de St-Albert-le-Grand.

Le 7 novembre 1915, J.-Hervé Dupuis épousait Adrienne Laberge, fille d'Adélaïde Laberge. Il est le père de cinq enfants : Jean-Paul, Gaston, Bernard, Jacqueline (Mme Louis-Philippe Noël), Madeleine (Mme Marc Bovet). Il est le grand-père de onze petits-enfants.

Résidence : 4320, rue Jeanne-d'Arc, Montréal.

Bureau : Chambre 207, Hôtel de Ville, Montréal.

Biographies  
Canadiennes-Françaises  
publiées par  
Me J.-A. Fortin  
Dix-huitième édition  
Montréal 1960

Brog.  
Dupuis

## M. J.-H. Dupuis délégué à Hamilton durant l'élection

M. J.-H. Dupuis, un des trois conseillers municipaux nommés en 1957 par la Ligue des propriétaires de Montréal dont il n'est plus directeur, a été délégué hier par le comité exécutif à titre de président du comité consultatif du service d'urbanisme au congrès de l'Association canadienne d'urbanisme qui s'ouvrira à Hamilton, province d'Ontario, le 23 octobre prochain, soit la veille même des élections municipales à moins que la date du scrutin ne soit d'ici là changée par une loi provinciale, à la lumière du rapport de la Commission Champagne dont le premier rapport a été remis hier matin à l'hon. Jean Lesage, premier ministre du Québec.

Le congrès aura lieu du 23 au 26 octobre. Même s'il doit s'écouler sept semaines d'ici là, le comité exécutif de Montréal a autorisé dès hier une dépense de \$200 dans le cas de M. Dupuis.

Un crédit semblable a été voté à l'intention de deux autres délégués, M. Roméo Mondello, directeur du service d'urbanisme, et M. André Grothé, surintendant de la division du plan directeur.

Un des sujets débattus au cours de ces quatre jours d'octobre aura trait au plan directeur.

Au fait, dans son premier rapport, la commission Champagne souligne qu'"il n'est plus possible d'ajointre un comité consultatif au service d'urbanisme".

LA PRESSE

SEP 1 1958

*Cousilles  
Dupuis*



MME J. H. DUPUIS

### Décès à 70 ans de Mme J. H. Dupuis

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Joseph-Hervé Dupuis, née Adrienne Laberge, samedi le 24 février, au pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu, après une courte maladie, à l'âge de soixante-dix ans. Elle était l'épouse de M. Joseph-Hervé Dupuis, Ing.p., entrepreneur général, et ancien membre du Comité exécutif de la cité de Montréal.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil deux filles, Mesdames Louis-Philippe Noël (Jacqueline) et Marc Bovet (Madeleine) et trois fils, Jean-Paul, Gaston et Bernard; ses gendres MM. Louis-Philippe Noël et Marc Bovet; ses belles-filles, Mmes Jean-Paul Dupuis (Cécile Lamarre), Gaston Dupuis (Germaine Paré) et Bernard Dupuis (Monique Gagnon).

Elle laisse aussi un frère, M. Omer Laberge, quatorze petits-enfants et ses belles-sœurs et beaux-frères, les Révérendes sœurs Georges-Euclide et Agnès-des-Anges, de la Congrégation des Sœurs de la Providence, Mlle Blanche Dupuis, M. et Mme Georges Dupuis, M. et Mme Eugène Dupuis, et M. Paul Lachapelle.

Les funérailles auront lieu mercredi le 28 février, à 9h. en l'église St-Albert le Grand.

La dépouille mortelle est exposée aux salons Dallaire, rue Bellechasse.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC  
LEGISLATIVE ASSEMBLY OF QUEBEC

BILL 100

(PRIVÉ — PRIVATE)

Loi modifiant la charte de la cité de Montréal  
An Act to amend the charter of the city of Montreal

11-12 Eliz. II, c.70

SANCTIONNÉ LE 24 AVRIL 1963  
ASSENTED TO THE 24th OF APRIL 1963

13. L'article 77 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"77. A toute personne qui a été membre du conseil pendant au moins quinze ans, avec ou sans interruption, la cité doit payer une pension annuelle de quinze cents dollars, sa vie durant, à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel il a cessé de remplir sa charge.

Cette pension est payable d'avance, par versements mensuels et égaux, le premier de chaque mois. Elle est incessible et insaisissable.

Le paiement en est interrompu pendant toute période où, le cas échéant, le bénéficiaire

a) remplit de nouveau la charge de membre du conseil;

b) occupe, à titre temporaire ou permanent, une charge, une fonction ou un emploi quelconque comportant une rémunération payable par la cité ou La Corporation de Montréal Métropolitain;

c) retire la pension prévue aux articles 66 ou 85.

Les dispositions précédentes du présent article sont aussi applicables à toute personne qui était membre du conseil, le premier janvier 1959 et qui a cessé de l'être depuis cette date. Dans ce cas, la pension commence à courir à compter du premier avril 1963."

13. Article 77 of the said act is replaced by the following:

"77. To each person who has been a member of the council for at least fifteen years, with or without any interruption, the city must pay an annual pension of fifteen hundred dollars, during his lifetime, to begin on the first of the month following the day when he has ceased to fill that office.

Such pension is payable in advance, in equal monthly instalments, on the first of each month. It is unassignable and unseizable.

The payment thereof is interrupted during every period of time when, should the case arise, the beneficiary

a. fills again the office of member of the council;

b. holds, temporarily or permanently, an office, function or employment to which is attached a remuneration payable by the city or by The Montreal Metropolitan Corporation;

c. draws the pension provided for in articles 66 or 85.

The preceding provisions of this article are also applicable to any person who was a member of the council on the first of January, 1959, and who has ceased to be so since that date. In such case, the pension shall accrue from the first of April, 1963."

VILLE DE MONTREAL  
SERVICE DES FINANCES  
COMPTABILITE - BUREAU DE PAIE

LISTE DES CONSEILLERS RECEVANT UNE PENSION DE LA  
VILLE AU MONTANT DE \$1,500.00 PAR AN A RAISON DE  
\$125.00 PAR MOIS A COMPTER DU 1er AVRIL 1963.

CROTEAU, Lucien  
DUPUIS, J. H.  
GODIN, Georges  
KOLBER, Harry  
LAURIAULT, Wilfrid E.  
MURPHY, J. Austin  
O'FLAHERTY, Ed. W.  
ROCHON, Dave  
SAVIGNAC, J. M.  
SEIGLER, Max  
VANIER, Guy  
DELISSIE, J.-Baptiste  
LORTIE, Léon (1)

(1) M. Lortie recevra le 30 avril 1964 le paiement de cette pension rétroactivement au 1er avril 1963 et par la suite \$125.00 par mois.

Le 20 avril 1964.

#### NECROLOGIE



**M. Joseph Hervé Dupuis**

A Montréal, le 29 novembre 1974, à l'âge de 85 ans et 11 mois, est décédé M. Joseph Hervé Dupuis, ingénieur civil, époux de feu Adrienne Laberge, originaire de St-Jacques-l'Achigan; il fit ses études au collège de l'Assomption et à l'École polytechnique de Montréal. En 1923, il fonda la maison J.A.A. Leclair, Dupuis Ltée, entrepreneurs généraux, ainsi que la Maison J.H. Dupuis Ltée dont il fut le président jusqu'en 1954 alors qu'il se retira des affaires.

Monsieur Dupuis fut membre du Conseil municipal ainsi que membre du Comité exécutif de la ville de Montréal. Il était membre honoraire des Amis de St-Benoit-du-Lac, ancien marguillier de l'église St-Albert-le-Grand et de St-Eusèbe-de-Vercell, et président des syndicats de St-Albert-le-Grand, ainsi que gouverneur de l'hôpital Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph de Mont-Royal, lundi le 2 décembre, à 10 heures.

La dépouille mortelle est exposée aux salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée, 5650, chemin de la Côte-des-Neiges.

**In presse**

SAMEDI  
30 NOVEMBRE 1974

## Nécrologie



**DUPUIS, Joseph-Hervé**

A Montréal, le 29 novembre 1974, à l'âge de 85 ans et 11 mois, est décédé M. Joseph-Hervé Dupuis, ingénieur civil, époux de feu Adrienne Laberge, originaire de St-Jacques-l'Achigan. Il fit ses études au Collège de L'Assomption et à l'École Polytechnique de Montréal. En 1923, il fonda la maison J.-A.-A. Leclair, Dupuis Ltée, entrepreneurs généraux, ainsi que la maison J.-H. Dupuis Ltée, dont il fut le président jusqu'en 1954, alors qu'il se retira des affaires.

M. Dupuis fut membre du conseil municipal, ainsi que membre du comité exécutif de la ville de Montréal. Il était membre honoraire des Amis de St-Benoît-du-Lac, ancien marguillier de l'église St-Albert-le-Grand et de St-Eusèbe-de-Vercil, président des syndics de St-Albert-le-Grand, ainsi que gouverneur de l'hôpital Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph-du-Mont-Royal, lundi, le 2 courant, à 10 heures. La dépouille mortelle est exposée aux salons J.-R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée, 5650, chemin de la Côte-des-Neiges.



**DUPUIS, Joseph Hervé**

A Montréal, le 29 novembre 1974, à l'âge de 85 ans, et 11 mois, est décédé M. Joseph Hervé Dupuis, ingénieur civil, époux de feu Adrienne Laberge, originaire de St-Jacques L'Achigan, il fit ses études au collège de l'Assomption et à l'école Polytechnique de Montréal. En 1923, il fonda la maison J.A.A. Leclair, Dupuis Ltée, entrepreneurs généraux, ainsi que la Maison J.H. Dupuis Ltée dont il fut le président jusqu'en 1954 alors qu'il se retira des affaires.

Monsieur Dupuis fut membre du Conseil municipal ainsi que membre du Comité exécutif de la ville de Montréal. Il était membre honoraire des Amis de St-Benoit-du-Lac, ancien marguillier de l'église St-Albert-le-Grand et de St-Eusèbe-de-Vergeil, et président des syndicats de St-Albert-le-Grand, ainsi que gouverneur de l'Hôpital Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal, lundi le 2 courant à 10:00 heures.

La dépouille mortelle est exposée aux salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée, 5650 Chemin de la Côte-des-Neiges.

#### NECROLOGIE



**M. Joseph Hervé Dupuis**

A Montréal, le 29 novembre 1974, à l'âge de 85 ans et 11 mois, est décédé M. Joseph Hervé Dupuis, ingénieur civil, époux de feu Adrienne Laberge, originaire de St-Jacques-l'Achigan; il fit ses études au collège de l'Assomption et à l'École polytechnique de Montréal. En 1923, il fonda la maison J.A.A. Leclair, Dupuis Lée, entrepreneurs généraux, ainsi que la Maison J.H. Dupuis Lée dont il fut le président jusqu'en 1954 alors qu'il se retira des affaires.

Monsieur Dupuis fut membre du Conseil municipal ainsi que membre du Comité exécutif de la ville de Montréal. Il était membre honoraire des Amis de St-Benoit-du-Lac, ancien marguillier de l'église St-Albert-le-Grand et de St-Eusebe-de-Vercel, et président des syndics de St-Albert-le-Grand, ainsi que gouverneur de l'hôpital Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph de Mont-Royal, lundi le 2 décembre, à 10 heures.

La dépouille mortelle est exposée aux salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Lée, 5659, chemin de la Côte-des-Neiges.